Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500408-20251215-097_2025-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°097/2025

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 20
de Votants 27
Pouvoirs : 7

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 9 décembre 2025.

La Maire,

Isabelle OZOUX

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Isabelle OZOUX, Maire.

Etaient présents : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Patrick LANGLAIS, Soizic MOUAZAN, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN, Hervé JAFFREDO, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Claire BEGUIN, Marie-Pierre NOËL, Mélanie LE COUVIOUR, Willy REMANDA, Morgane BESNARD.

Excusés : Chantal MANCHON, Véronique VAN TILBEURGH, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Delphine POTTIER, Bénédicte GICQUEL, Alain THEBAULT.

Absent : /

Pouvoirs : Chantal MANCHON à Isabelle OZOUX, Véronique VAN TILBEURGH à Morgane BESNARD, Béatrice BRUNET à Marie GUEGUEN, Bensououd ABOUDOU à Patrick JEHANNIN, Delphine POTTIER à Alice PRAT, Bénédicte GICQUEL à Nadège COULON-TRARI, Alain THEBAULT à Yoan AUBERT.

Secrétaire de séance : Morgane BESNARD a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Tarifs municipaux 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de revaloriser les tarifs des services publics locaux au 1er janvier 2026 comme suit (les éléments modifiés par rapport à 2025 sont indiqués en grisé) :

1 – Droits de place

	Tarifs au 01/01/2025	Tarifs au 01/01/2026
Forfait - Occupation exceptionnelle	15 €	15 €
Forfait - Occupation à l'année (1/2 j. / sem.)	70 €	70 €
Le forfait annuel est appliqué à compter « du premier jour d'installation plus 3 mois » quand il s'agit d'un nouveau commerçant. Un prorata sera appliqué uniquement la première année de présence.		

2 – Concessions funéraires

	Tarifs au 01/01/2025	Tarifs au 01/01/2026
Concession de 15 ans	100€	100€
Concession de 30 ans	200€	200€
Concession de 50 ans	400€	400€
Colombarium - Concession de 10 ans	300€	300€
Emplac. cavurne et tombe enfant - Conc. 15 ans	75€	75€
Emplac. cavurne et tombe enfant - Conc. 30 ans	150€	150€
(*) Emplacement cavurne avec caveau mis à disposition - Conc. 15 ans	175€	175€
(*) Emplacement cavurne avec caveau mis à disposition - Conc. 30 ans	350€	350€
Jardin du Souvenir Apposition de plaque nominative	100 % du coût (**)	100 % du coût (**)

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500408-20251215-097_2025-DE

(*) Les caveaux des emplacements cavurne sont mis à disposition et resteront la propriété de la Commune.
Le monument ne pourra pas dépasser un dimensionnement maximum de 80x80cm.

Rappel de la délibération du 11 décembre 2017

- Concession 2 : Carré K Emplacement 29 – caveau de 1 place : 500 €.

Il est précisé que ce tarif ne comprend pas le paiement de la concession.

(**) Rappel de la délibération du 13 juin 2022

Le Conseil Municipal refacture à hauteur de 100% la fourniture et la gravure d'une plaque commémorative pour le Jardin du Souvenir. La pose est réalisée par les services techniques.

3 – Accueils périscolaires

Rappel de la délibération n° 074/2025 du 8 septembre 2025 pour la mise en place du dispositif « cantine à 1€ » et la création de sept tranches de tarification.

ACCUEILS PERISCOLAIRES MATIN ET SOIR	au 01/09/2025		au 01/01/2026	
Tranche	Matin	Soir	Matin	Soir
A Inférieur à 500 €	1,00 €	1,30 €	1,00 €	1,30 €
B Supérieur ou égal à 500 € et inférieur à 700 €	1,00 €	1,30 €	1,00 €	1,30 €
C Supérieur ou égal à 700 € et inférieur à 1000 €	1,60 €	1,90 €	1,60 €	1,90 €
D Supérieur ou égal à 1 000 € et inférieur à 1 300 €	1,60 €	1,90 €	1,60 €	1,90 €
E Supérieur ou égal à 1 300 € et inférieur à 1 600 €	1,60 €	1,90 €	1,60 €	1,90 €
F Supérieur ou égal à 1 600 € et inférieur à 2 000 €	1,80 €	2,20 €	1,80 €	2,20 €
G Supérieur ou égal à 2 000 €	1,80 €	2,20 €	1,80 €	2,20 €

Majoration des tarifs de 20 % en cas de non préinscription

	au 01/09/2025	au 01/01/2026
Présence au-delà des heures d'ouverture, par tranche de 5 minutes	1,00 €	1,00 €

Ces tarifs s'appliquent à tous, il n'y a pas de tarifs hors commune spécifique à ce jour.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500408-20251215-097_2025-DE

4 – Centre de loisirs et actions jeunesse

Rappel de la délibération n° 074/2025 du 8 septembre 2025 pour la mise en place du dispositif « cantine à 1€ » et la création de sept tranches de tarification.

A- Tarifs du centre de loisirs (hors repas).

Par rapport à 2025, augmentation de +1,5 % pour 2026.

Centre de loisirs	Au 01/09/2025		Au 01/01/2026	
Tranche	Demi-journée	Journée	Demi-journée	Journée
A Inférieur à 500 €	4,37 €	6,72 €	4,44 €	6,82 €
B Supérieur ou égal à 500 € et inférieur à 700 €	4,93 €	7,58 €	5,00 €	7,69 €
C Supérieur ou égal à 700 € et inférieur à 1000 €	5,48 €	8,44 €	5,56 €	8,57 €
D Supérieur ou égal à 1 000 € et inférieur à 1 300 €	6,08 €	9,35 €	6,17 €	9,49 €
E Supérieur ou égal à 1 300 € et inférieur à 1 600 €	6,70 €	10,31 €	6,80 €	10,46 €
F Supérieur ou égal à 1 600 € et inférieur à 2 000 €	7,00 €	11,00 €	7,11 €	11,17 €
G Supérieur ou égal à 2 000 €	7,30 €	11,70 €	7,41 €	11,88 €

Pénalités appliquées :

- ✓ Pénalités de retard (18h30 le mercredi et jours de vacances scolaires) : 1,00 € par tranche de 5 minutes.
- ✓ Un tarif majoré de +20% est appliqué pour toute prestation non réservée dans les délais impartis (une semaine à l'avance pour le périscolaire et 2 semaines à l'avance pour les vacances scolaires).
- ✓ Toute prestation réservée (et non annulée en amont) est facturée.

B- Tarifs pour les actions jeunesse (Teen's Club et Jeunes).

- ✓ Cotisation à l'année pour le Teen's Club et les actions jeunesse : 10,00 €
- ✓ Pour les sorties, stages et cycles d'activités, un supplément par enfant peut être facturé (informations dans les programmes) :

Catégorie d'activités / sorties	Tarifs pour les tranches A et B	Tarifs pour les tranches C, D, E	Tarifs pour les tranches F et G
1	1,00 €	2,00 €	2,50 €
2	2,00 €	4,00 €	5,00 €
3	5,00 €	8,00 €	10,00 €
4	6,00 €	10,00 €	12,00 €

Ces tarifs s'appliquent à tous, il n'y a pas de tarifs hors commune spécifique à ce jour.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500408-20251215-097_2025-DE

5 – Tarifs du restaurant scolaire

Rappel de la délibération n° 074/2025 du 8 septembre 2025 pour la mise en place du dispositif « cantine à 1€ » et la création de sept tranches de tarification.

A noter que le dispositif d'aide de l'Etat, « Cantine à 1€ », concerne exclusivement les jours scolaires. La Commune maintiendra le dispositif uniquement si les aides de l'Etat sont pérennisées.

RESTAURANT MUNICIPAL								
Tranche	Tarifs au 01/09/2025 Jours scolaires	Tarifs au 01/09/2025 Hors jours scolaires	Tarifs "panier repas" (*) au 01/09/2025 Jours scolaires	Tarifs "panier repas" (*) au 01/09/2025 Hors jours scolaires	Tarifs au 01/01/2026 Jours scolaires	Tarifs au 01/01/2026 Hors jours scolaires	Tarifs "panier repas" (*) au 01/01/2026 Jours scolaires	Tarifs "panier repas" (*) au 01/01/2026 Hors jours scolaires
A Inférieur à 500 €	1,00 €	3,36 €	1,00 €	1,59 €	1,00 €	3,41 €	1,00 €	1,61 €
B Supérieur ou égal à 500 € et inférieur à 700 €	1,00 €	3,75 €	1,00 €	1,83 €	1,00 €	3,80 €	1,00 €	1,86 €
C Supérieur ou égal à 700 € et inférieur à 1000 €	1,00 €	4,20 €	1,00 €	2,04 €	1,00 €	4,26 €	1,00 €	2,07 €
D Supérieur ou égal à 1 000 € et inférieur à 1 300 €	4,57 €		2,21 €		4,64 €		2,24 €	
E Supérieur ou égal à 1 300 € et inférieur à 1 600 €	4,97 €		2,41 €		5,04 €		2,44 €	
F Supérieur ou égal à 1 600 € et inférieur à 2 000 €	5,10 €		2,47 €		5,17 €		2,51 €	
G Supérieur ou égal à 2 000 €	5,20 €		2,52 €		5,27 €		2,56 €	
Personnel - Enseignants	5,54 €		NC		5,62 €		NC	
Tarif plein	12,01 €		NC		12,18 €		NC	
Personnel du restaurant	3,07 €		NC		3,11 €		NC	
Salariés des asso. intermédiaires et collectivités locales	7,81 €		NC		7,92 €		NC	

(*) enfants souffrant d'allergies et/ou troubles alimentaires nécessitant la fourniture par la famille d'un repas.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500408-20251215-097_2025-DE

Le pourcentage d'augmentation est déterminé comme suit :

- pour 50 %, par l'évolution du SMIC horaire brut sur un an
11,65 au 1er octobre 2024 et 11,88 au 1er octobre 2025, soit : + 1,97 % / 2 = 0,985%

- pour 50%, par l'indice des prix à la consommation, France entière, ensemble des ménages hors tabac (118,83 en octobre 2024 et 119,89 en octobre 2025 soit + 0,89 % / 2 = 0,445 %)

Soit globalement, une augmentation de 1,43 %.

Majoration de 20% des tarifs en cas de non préinscription pour les catégories de A à G.

Ces tarifs s'appliquent à tous, il n'y a pas de tarifs hors commune spécifique à ce jour.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500408-20251215-097_2025-DE

SALLE POLYVALENTE (*)	Tarifs au 01/01/2025	Tarifs au 01/01/2026
Entreprises de Breteil		
Journée : 9h à 19h	90 €	90 €
Soirée : 19h à 1h	120 €	120 €
Journée + Soirée : 9h à 1h	180 €	180 €
Week-end : du samedi 9h au dimanche 19h	260 €	260 €
A l'année à raison de 3h par semaine durant la période scolaire *(délibération du 9 septembre 2019)*	230 €	230 €
Entreprises extérieures		
Journée : 9h à 19h	180 €	180 €
Soirée : 19h à 1h	240 €	240 €
Journée + Soirée : 9h à 1h	380 €	380 €
Week-end : du samedi 9h au dimanche 19h	550 €	550 €
A l'année à raison de 3h par semaine durant la période scolaire.	230 €	230 €
Associations locales + les Classes (demande de réservation auprès de la mairie) AG, soirées d'information, arbre de Noël des écoles, autre manifestations	Gratuit sous condition (*)	Gratuit sous condition (*)

(*) En cas d'annulation non justifiée, tarification de 50 €

Montant de la caution pour la location de la salle polyvalente : 500,00 €

MAISON DES ASSOCIATIONS "Unisson"	Tarifs au 01/01/2025			Tarifs au 01/01/2026		
Entreprises et associations extérieures	Utilisation ponctuelle (1h)	½ journée ou soirée	3h par semaine en période scolaire	Utilisation ponctuelle (1h)	½ journée ou soirée	3h par semaine en période scolaire
Salle Sa	30 €	60 €	/	30 €	60 €	/
Salle Modovar	20 €	30 €	150 €	20 €	30 €	150 €
Cérémonie laïque (Salle Sa proposée en priorité)	Gratuit	Gratuit	/	Gratuit	Gratuit	/
Associations locales (*) et Syndic de copropriété Breteillaise pour AG (**)	Gratuit	Gratuit	/	Gratuit	Gratuit	/

(*) Selon modalité prévue dans la convention de mise à disposition

(**) Sous condition de demande de location

Vin d'honneur (hors cérémonie d'obsèques) Entreprises et associations extérieures	Tarifs au 01/01/2025	Tarifs au 01/01/2026
Salle polyvalente	60 €	60 €
Autres salles	50 €	50 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500408-20251215-097_2025-DE

11 – Prestations réalisées par les services techniques municipaux

Les prestations seront réalisées exclusivement sur le domaine public de la Commune en limite de propriété privée. L'établissement d'un devis est obligatoire avant tout travaux.

Type d'intervention	au 01/01/2025	au 01/01/2026
Coût horaire par agent	25,50 €	25,50 €
Travaux de busage		
- *tuyaux hydrotubes – diam. 300 :*		
- le mètre posé avec remblai de terre	25 €	25 €
- + remblaiement de cailloux (0/40)	10 € le mètre	10 € le mètre
- *tuyaux hydrotubes - diam. 400 :*		
- le mètre posé avec remblai de terre	40 €	40 €
- + remblai de cailloux (0/40)	10 € le mètre	10 € le mètre
Réalisation de regard grille		
- regard caniveau avec grille 750X300	200 €	200 €
- regard de 40X40 avec grille fonte	150 €	150 €
Terre végétale		
- Terre végétale non chargée non livrée	15 € le m3	15 € le m3
- Terre végétale livrée	20 € le m3	20 € le m3
Mise à disposition (particuliers) d'une benne pour végétaux (hors prestation extérieure)		
- évacuation déchetterie comprise	45 € la rotation	45 € la rotation
Mise à disposition d'un tracto pelle pour des travaux de faible importance avec chauffeur		
- travaux n'excédant pas deux heures d'intervention	71 €/l'heure	71 €/l'heure

12 – Animaux domestiques (chiens / chats) en divagation

Capture et garde des animaux en divagation confiées à un prestataire, Chenil Services.

13 – Eco-gobelets

Caution : 1,00 € par gobelet emprunté
Gobelet manquant ou rendu inutilisable : 1,00 €
Forfait lorsque le lavage du lot est rendu nécessaire : 35 €

Pour extrait conforme,

La Maire,
Isabelle OZOUX

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

La secrétaire de séance,
Morgane BESNARD